



Bruxelles, le 27 mai 2021  
(OR. en)

9003/21

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2021/0125(NLE)

---

---

MI 375  
ECO 57  
ENT 90  
UNECE 12

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	8998/21+ADD1
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Forum mondial pour l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies en ce qui concerne les propositions de modifications aux règlements ONU nos 13, 13-H, 24, 30, 41, 49, 79, 83, 95, 101, 124, 129, 134, 137 et 157, et les propositions de modifications aux règlements techniques mondiaux n <sup>os</sup> 4 et 9 - Adoption

---

1. Le 20 mai 2021, la Commission a présenté au Conseil la proposition visée en objet.

2. Le 5 mai 2021, le groupe "Harmonisation technique" (Véhicules à moteur) avait procédé à un échange de vues sur un projet de proposition de la Commission. La proposition a été officiellement présentée et examinée par le groupe "Harmonisation technique" (Véhicules à moteur) le 20 mai 2021, à la suite de son adoption par la Commission.
3. Afin de garantir un vote au sein du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la CEE-ONU, les délégations ont approuvé à l'unanimité un amendement au texte de la Commission, corrigeant le numéro d'un document de référence figurant dans l'annexe.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à:
  - confirmer l'accord intervenu au sein du groupe;
  - suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision du Conseil et la recommandation de position de l'UE, dont les textes, mis au point par les juristes-linguistes, figurent dans les documents 9000/21 et 9001/21.
5. Conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, le secrétariat général du Conseil informera le Parlement européen de l'adoption de cette décision.

---